

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 105

présenté par
M. Savary

ARTICLE 4

À la troisième phrase de l'alinéa 78, substituer aux mots :

« toute information utile »

les mots :

« toutes informations utiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.